

PECARO - Un plan cadre romand pour la scolarité enfantine et obligatoire

NUMERO 1 - MAI 2004

Madame, Monsieur,

Vous tenez entre vos mains le premier numéro du PECARO-INFO, un périodique destiné au corps enseignant et à son information sur le projet de plan cadre romand, le PECARO.

Si le PECARO s'adresse en premier lieu aux concepteurs des plans d'étude et de l'organisation scolaire, il doit également renforcer et guider la communication vers les enseignants et les parents. C'est pourquoi la CIIP a-t-elle décidé d'informer régulièrement le corps enseignant, au travers du PECARO-INFO, sur l'état d'avancement des travaux.

Ceux-ci sont nés en 1996 lorsque la CIIP a placé la politique de coordination des plans d'étude au deuxième rang de ses priorités, bien consciente qu'elle était de la nécessité d'adapter les plans d'étude romands élaborés entre 1969 et 1991 (CIRCE I, II et III) aux exigences actuelles.

Maintenant, la première version du plan cadre romand est en consultation et un groupe de suivi vient d'être constitué. Sa tâche sera non seulement de recueillir les avis issus de la consultation mais aussi de préparer des outils susceptibles d'aider les concepteurs de plans d'étude et les enseignants à traduire dans le concret l'esprit du PECARO.

Au moment où le PECARO est remis entre les mains des relecteurs, qu'il nous soit permis de remercier les auteurs de cet imposant travail, rédacteurs, membres du groupe Noyau et membres du groupe Forum. Les nommer tous serait impossible tant le nombre d'acteurs est grand. Mais au travers du PECARO, ils ont su traduire en terme de concept nouveau ce que beaucoup sentaient comme une nécessité en Suisse romande, un renouveau harmonisé de l'école obligatoire.

CHRISTIAN BERGER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIIP

LE PECARO EN BREF

Le nouveau Plan cadre vise à harmoniser le contenu des plans d'études cantonaux de la Suisse romande ; il propose un projet complet de formation de l'élève (instruction et éducation).

Sous sa forme actuelle, le PECARO s'adresse prioritairement aux concepteurs de plans d'études des cantons romands et aux rédacteurs de moyens d'enseignement.

Il couvre l'ensemble de la scolarité enfantine et obligatoire et concerne tous les élèves.

Le PECARO organise la scolarité par période d'apprentissage de 3 ou de 4 ans.

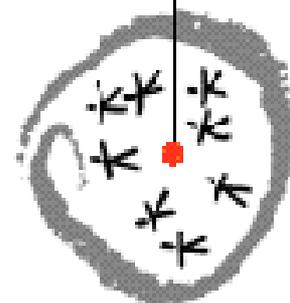
Le projet de formation de l'élève comporte trois entrées distinctes qui sont en interaction : les domaines disciplinaires, le domaine de formation générale et les capacités transversales.

Il définit des visées par domaine ainsi que des objectifs prioritaires d'apprentissage (OPA) et des attentes minimales pour chaque domaine et chaque cycle.

Le contenu du document est évolutif.

HARMONISATION DES PLANS D'ETUDES

PECARO - INFO



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

PECARO : un plan cadre romand pour la scolarité enfantine et obligatoire

Après trois années de travaux, la rédaction du nouveau plan cadre pour la scolarité enfantine et obligatoire de la Suisse romande (PECARO) est achevée. Cette première version fait l'objet actuellement d'une mise en consultation auprès des différents cantons romands.

Le PECARO a pour but principal l'harmonisation des plans d'études des cantons francophones. Il détermine les grandes lignes dans lesquelles chacun d'entre eux pourra adapter son plan d'études.

Le Plan cadre romand repose sur les valeurs énoncées dans la Déclaration sur les finalités et objectifs de l'Ecole publique¹ et répond à la demande de la Conférence Intercantonale de l'Ins-

truction Publique de la Suisse romande (CIIP). Il a été piloté par un comité de rédaction de huit membres, principalement rédigé par une cinquantaine de professionnels de l'enseignement et de la formation, et périodiquement mis en discussion auprès d'un groupe forum de cent cinquante personnes. L'état d'avancement du projet a été régulièrement présenté aux autorités scolaires au travers de leurs conférences romandes.

La révision des curriculum n'est pas une spécificité nationale. La plupart des pays industrialisés entreprennent des réformes et redéfinissent les buts de la formation ainsi que les savoirs et les compétences indispensables à une bonne intégration sociale et économique.

Que contient le nouveau Plan cadre romand ?

Le PECARO propose un projet complet de formation de l'élève (instruction et éducation) qui couvre l'ensemble de la scolarité enfantine et obligatoire. Il précise les grandes lignes ou visées de cette formation ainsi que les compétences que les élèves doivent développer au fil de leur scolarité. Pour chaque cycle, il donne des repères de progression pour les élèves ainsi que des conditions institutionnelles nécessaires à leur réalisation.

La formation de l'élève est répartie sur des périodes d'apprentissage de quatre ou de trois ans : de l'école enfantine à la fin de la 2^e année, de la 3^e à la 6^e année, de la 7^e à la 9^e année. Ce découpage n'a toutefois pas d'incidence sur le plan structurel.

Les grandes lignes ou visées de formation

La formation de l'élève se décline en visées générales pour chaque domaine d'apprentissage (disciplinaire et de formation générale) et pour chaque capacité transversale. Voici deux exemples :

Pour le domaine Arts, la visée générale du domaine est de :

découvrir, percevoir et développer des modes d'expression artistiques et leurs langages, dans une perspective

Le projet de formation de l'élève comporte trois entrées :

- les domaines regroupant les disciplines traditionnelles (Arts, Corps et Mouvement, Langues, Mathématiques et Sciences de la Nature, Sciences de l'Homme et de la Société) ;
- le domaine de Formation Générale (rapport à soi, rapport aux autres et rapport au monde) ;
- les capacités transversales (collaboration, communication, démarche réflexive et sens critique, pensée créatrice, stratégies et réflexion métacognitive).

Ces trois entrées sont en interaction tout au long de la scolarité. Ce mouvement dynamique peut être représenté par un schéma (cf. figure 1, p. 3) :

identitaire, communicative et culturelle.

Pour la capacité transversale Démarche réflexive et sens critique, la visée générale est de :

permettre de prendre du recul sur les faits et les informations, tout autant que sur ses propres actions ; elle contribue au développement de l'esprit critique.

¹ Déclaration de la CIIP relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique du 30 janvier 2003, disponible sur www.ciip.ch

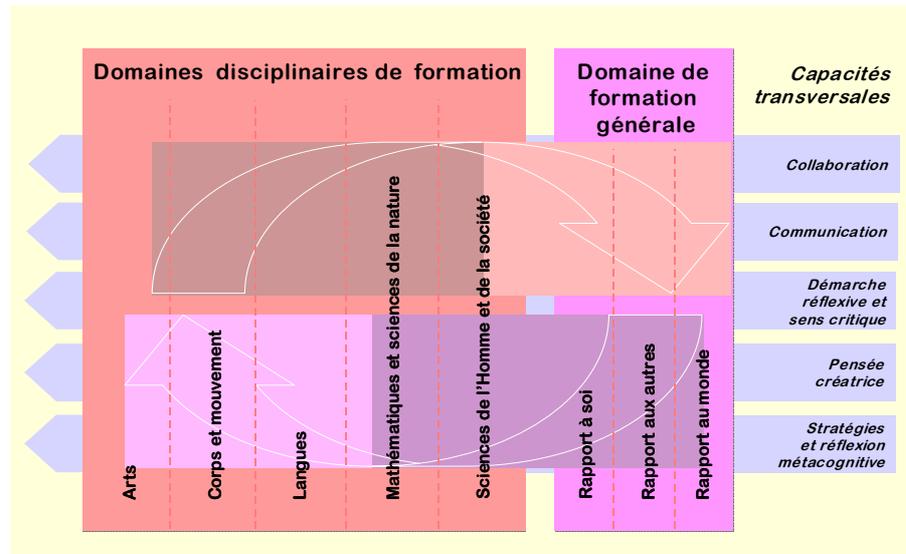


Figure 1 : Projet de formation de l'élève et culture commune de l'école publique

Le développement de compétences

En lien avec les visées, des objectifs prioritaires d'apprentissage (OPA) définissent les compétences que les élèves doivent acquérir progressivement dans chaque domaine, au cours de chaque cycle. On en dénombre cent-neuf au total, répartis sur les trois périodes de la scolarité.

Par exemple, de l'enfantine à la 2^e année, pour le domaine Sciences de l'Homme et de la Société :

Au cours du cycle, l'élève développe progressivement la compétence de (cf. fig. 2, ci-dessous) :

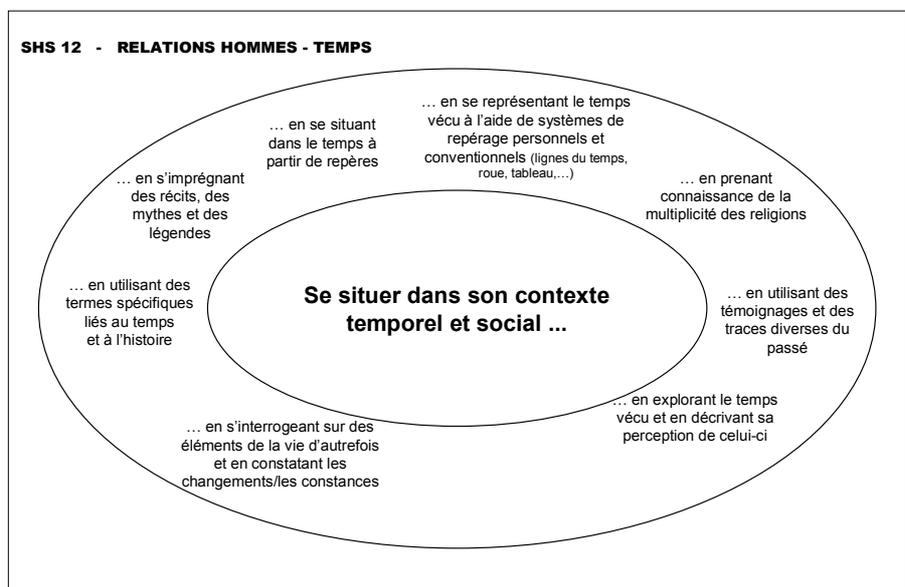


Figure 2 : L'objectif prioritaire d'apprentissage se trouve au centre et les composantes qui l'entourent donnent des éléments contribuant à son développement.

Impressum

PECARO-INFO : publication destinée aux enseignants, diffusée par le canal des établissements scolaires, éditée par le Secrétariat général de la CIIP - Fbg de l'Hôpital 68 - Case postale 54 - CH-2007 Neuchâtel

Responsable du dossier : Yves Delamadeleine

Tél. 032/889 69 72 – Fax 032/889 69 73 - e mail : yves.delamadeleine@ne.ch - site internet : www.ciip.ch

Les repères de progression

En lien avec les objectifs prioritaires d'apprentissage, le PECARO détermine également des attentes minimales. Elles sont de deux types : celles pour l'élève, appelées *balises*, et celles pour l'institution appelées *conditions cadre*.

Les *balises* sont des niveaux minimaux à atteindre par tous les élèves au cours du cycle ou, au plus tard, à la fin de celui-ci. Le but reste, évidemment, de conduire chaque élève le plus loin possible vers l'atteinte des objectifs prioritaires d'apprentissage.

Par exemple, de la 7^e à la 9^e année, pour le domaine Mathématiques et Sciences de la Nature, en lien avec l'OPA *Poser et résoudre des problèmes pour modéliser le plan et l'espace*, une balise minimale pour l'élève est que, au cours

ou au plus tard à la fin de la période d'apprentissage il :

mobilise des propriétés des figures pour résoudre des problèmes (agrandissement, longueur, aire, volume, ...)

réalise des croquis, des schémas personnels déchiffrables par un tiers et lit un plan

Les *conditions cadre* déterminent des dispositions que l'institution scolaire (établissement, autorités) doit prendre pour garantir la possibilité de conduire les élèves aux apprentissages visés.

L'institution scolaire offre à l'élève la possibilité de fréquenter un espace multimédia permettant de faire une recherche documentaire et met à disposition des espaces d'observation autour de l'école.

Ce que contient encore PECARO

La première version du PECARO comporte également des informations concernant :

- l'origine du Plan cadre romand ;
- le pourcentage minimal du temps scolaire pour chaque domaine et chaque période d'apprentissage ;
- les grandes lignes du projet de formation de l'élève permettant, par exemple aux parents, de se rendre compte de la progression des apprentissages par domaine et par cycle ;
- la proposition de développer dans le futur, une instrumentation utile à la régulation des apprentissages des élèves ;

- des réflexions théoriques et pratiques sur l'enseignement-apprentissage et la mise en œuvre du plan cadre rédigées par des professeurs des sciences de l'éducation ;
- un lexique et une bibliographie.

La CIIP a, par ailleurs, mandaté un groupe de travail romand chargé de définir un cadre théorique et pratique sur l'évaluation du travail des élèves. Le groupe a déposé son rapport en mars 2004. Ce cadre viendra compléter les informations contenues dans le PECARO.

Mise en consultation du PECARO

La première version du Plan cadre romand est actuellement en consultation auprès des départements de l'instruction publique de Suisse romande, du syndicat des enseignants romands (SER) et de la fédération des associations de parents de Suisse romande et du Tessin (FAPERT).

Cette consultation se déroule jusqu'au début du mois de septembre 2004.

Le contenu du PECARO sera adapté en fonction des résultats de la consultation et des préavis de la Conférence des secrétaires généraux (CSG), de la Conférence des chefs de service de l'ensei-

gnement (CSE), de la Conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CFRP) et de la Commission pédagogique.

Un projet d'accord intercantonal fera l'objet d'une discussion par la CIIP, à partir du mois de décembre 2004. Cet accord devrait notamment fixer les conditions dans lesquelles les cantons romands procèdent aux adaptations nécessaires de leur plan d'études.

Le groupe de suivi PECARO
Patricia Gilliéron, Viridiana Marc,
Anne Volet, Alain Emery